RCS : MONTPELLIER
Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1965 B 70003
Numéro SIREN : 896 520 038
Nom ou dénomination : ADVINI

Ce dépôt a été enregistré le 16/07/2019 sous le numéro de dépôt 21519

ADVINI
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
au capital de 7 695 904 euros
Siège social : 34725 ST FELIX DE LODEZ
RCS 896 520 038 RCS MONTPELLIER

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU DIRECTOIRE DU 31 MAI 2018

Le 31 mai 2018, à 8h30 heures, les membres du Directoire se sont réunis à Saint-Félix de Lodez, siège de la société, sur convocation de son Président.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Antoine LECCIA
- Monsieur Philippe JEANJEAN
- Monsieur Raymond PLANTADE

ERNST & YOUNG AUDIT représenté par Marie-Thérèse MERCIER et le cabinet KPMG AUDIT Sud-Est, représenté par Didier REDON, Commissaires aux comptes de la société, régulièrement convoqués sont absents et excusés.

Monsieur Antoine LECCIA préside la séance.

En conséquence, Monsieur Antoine LECCIA ainsi que les membres du Directoire présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction, le Directoire peut donc valablement délibérer.

Le Président de séance rappelle que le Directoire est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Ordre du jour:

- Constatation de la démission de la société FIAG HOLDING en qualité de membre du conseil de surveillance ;
- Pouvoir :

Les documents à l'ordre du jour ont été transmis aux membres du Directoire préalablement à la tenue de la réunion.

CONSTATATION DE LA DEMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Directoire, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de la société FIAG HOLDING SAS sise 35 rue du Havre – 34500 Saint Malo (RCS SAINT MALO 441 401 379) représentée par Monsieur Antoine GUEDOIN, en qualité de membre du Conseil de Surveillance,

Prend acte de la démission avec effet au 30/04/2018.

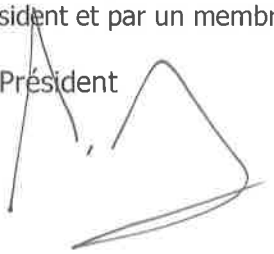
POUVOIR

Le Directoire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de prendre toutes mesures utiles pour la mise en œuvre de la présente décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et par un membre du Directoire.

Le Président



Membre du directoire

